



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 15 FÉVRIER 2024 SUR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le jeudi 15 février, à 13 h 30, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement numéro 568-2020 relatif à la démolition d'immeubles pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 711 du cadastre du Québec, situé au 382, 5^e Avenue, Sainte-Hélène-de Bagot.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com

Par la poste au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0

Le Comité de démolition tiendra une audition publique en date et heure inscrite au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 30 janvier 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière